

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les Outre-mer du 20 juillet 2023 :

M. Bertrand HUBY, président de l'OPMR de La Réunion, se félicite de l'attention accordée aux OPMR pour conforter leurs statuts, missions et moyens afin de lutter plus efficacement contre la vie chère

Comme cela a été rappelé par les députés à l'origine de cette initiative, cette commission d'enquête s'inscrit dans le prolongement des travaux de l'OPMR de La Réunion, en particulier du dernier rapport remis par le cabinet Bolonyocte Consulting sur l'évolution du secteur de la grande distribution et ses conséquences directes et indirectes pour les consommateurs ainsi que pour le secteur économique de La Réunion dans son ensemble.

Le Président et les membres de l'OPMR se félicitent d'avoir pu contribuer directement aux réflexions par l'intermédiaire de son audition publique du 30 mars 2023. A cette occasion, ils ont pu rendre compte de leurs travaux ainsi que des difficultés rencontrées pour les mener à bien. Ils en ont également profité pour formuler de nombreuses propositions pour conforter le rôle et l'action des OPMR.

L'OPMR de La Réunion constate avec satisfaction que cette préoccupation est largement partagée par les nombreux intervenants qui ont proposé les différentes pistes d'amélioration reprises ci-après dans le rapport final de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les Outre-mer du 20 juillet 2023 :

- Proposition n° 5 : Garantir la publicité des comptes en prévoyant leur transmission automatique aux autorités en charge de la concurrence (préfet, DEETS et Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus) et en assortissant le non-respect d'une peine dissuasive déterminée en pourcentage du chiffre d'affaires, d'au moins 1 % de celui-ci, peine majorée en cas de récidive.
- Proposition n° 8 : Faire des observatoires des prix, des marges et des revenus des acteurs à part entière des négociations du bouclier qualité-prix et de la définition du panier de produits concernés.
- Proposition n° 9 : Confier aux observatoires des prix, des marges et des revenus la réalisation d'enquête auprès des consommateurs sur la définition des produits à inclure dans le bouclier qualité-prix.
- Proposition n° 30 : Prévoir que l'accord de réglementation (blocage) des prix des produits de première nécessité, conclu entre l'État et les distributeurs, soit négocié et cosigné par l'observatoire des prix, des marges et des revenus.

- Proposition n° 31 : Doter chaque observatoire des prix, des marges et des revenus d'un budget propre dont son président serait l'ordonnateur.
- Proposition n° 32 : Déterminer le budget annuel des observatoires des prix, des marges et des revenus en additionnant un socle de 50 000 euros et une somme variant en fonction de la population.
- Proposition n° 33 : Définir le rôle du délégué interministériel en lui confiant une mission à plein temps d'investigation et d'alertes, en recourant aux moyens des DEETS, et d'animer les institutions chargées de la concurrence dans les Outre-mer, dont les Observatoires des Prix, des Marges et des Revenus.

A la suite des travaux de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les Outre-mer du 20 juillet 2023 , le Président et les membres de l'OPMR de La Réunion appelle les Pouvoirs Publics à faire adopter sans délai les mesures législatives et réglementaires qui permettront de conforter les OPMR dans leurs statuts, moyens et missions, afin qu'ils puissent participer de façon plus efficace à la lutte contre la vie chère.

Contact :

Pascal FORTIN

Secrétaire de l'OPMR

pascal.fortin@reunion.pref.gouv.fr

06 92 73 00 57